

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 7 Décembre 2020

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

L'an 2020, le 7 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Philippe SICOT Maire de Clayes.

### Présents :

M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAURES Estelle (à partir de 20h10), BAZIN Patricia, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, MM : JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MOUNIER Frédéric, MUSSETA Jean-Christophe, PETIBON Pierre, RENOUX Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture d'Ille et Vilaine  
Le : 07/12/2020

Excusées ayant donné procuration : Mmes : GAHINET Carole à Mme GUINARD Solenne, GUEGUEN Laurence à M. SICOT Philippe

Excusé : M. FOUILLET Claude

M. JAUNET Yvan a été élu secrétaire de séance

### **DEL 081-20-043 : ZAC DES PETITES HAIES - COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ 2019**

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article 23 alinéas 1et 2 de la Convention de concession intervenue entre la Commune de Clayes et la société « Territoires & Développement » le 11 décembre 2006, l'aménageur établit chaque année en application de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme, un bilan prévisionnel global et actualisé des activités, un plan global de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses.

Monsieur Le Maire présente le compte rendu annuel d'activité au 31/12/2019 présenté par la société « Territoires & Développement ».

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve le compte rendu annuel d'activité 2019 présenté par la société « Territoires & Développement ».

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

### **DEL 081-20-044 : TARIFS 2021 LOCATION SALLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à revoir les tarifs de location des salles communales pour l'année 2021. Compte-tenu du contexte, il propose de maintenir les tarifs appliqués en 2020 :

#### **SALLE POLYVALENTE**

##### **PETITE SALLE**

Caution = 700€	CLAYENS*	EXTERIEURS**
Vin d'honneur	55 €	80 €
Journée	145 €	250 €
Journée suivante	70 €	90 €

##### **GRANDE SALLE**

Caution = 1 000€	CLAYENS*	EXTERIEURS**
Vin d'honneur	80 €	105 €

Journée	270 €	435 €
Journée suivante	95 €	115 €

\* familles ayant leur résidence principale à Clayes

\*\* familles ayant leur résidence principale hors Clayes / associations extérieures

#### **DIVERS**

Location	Clayens uniquement	5 €
	1 table et 2 bancs	
Location vaisselle	Clayens	0,50€ le couvert
	Extérieurs	0,75€ le couvert

(pas de location de vaisselle avec traiteur)

## **SALLE DES ASSOCIATIONS**

Caution = 700€	CLAYENS*	EXTERIEURS**
Vin d'honneur	70 €	100 €
Journée	145 €	215 €

\* familles ayant leur résidence principale à Clayes

\*\* familles ayant leur résidence principale hors Clayes / associations extérieures

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ♦ accepte l'application de ces tarifs pour 2021.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

## **DEL 081-20-045 : CONVENTION DE PARTENARIAT MUSIQUES EN ILLE-ET-VILAINE - SYRENOR**

Dans le cadre du Plan Musiques en Ille-et-Vilaine, des interventions de musiciens de l'école de musique du Syrenor (Accordances) sont proposées à l'école de Clayes.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention proposé par le Syrenor permettant la mise en œuvre des moyens nécessaires à la mise en place de ces actions pour l'année scolaire 2020-2021.

La participation de la commune s'élève à 735,00 € par classe pour une action dont le volume horaire est de 21h.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Syrenor pour l'année 2020-2021 ;
- ♦ indique que deux classes participeront à ces actions ;
- ♦ précise que la participation de la commune sera de 1 470,00 € et sera inscrite au budget 2021 au c/65548.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

## **DEL 081-20-046 : CONVENTION GÉNÉRALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CDG 35**

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions (en annexe).

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 35.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer la convention-cadre proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc...).

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Fin de séance 22:42**